



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABÉ

### SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villabé, régulièrement convoqué en date du 22 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Duboz, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de Villabé.

#### PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Philippe AUDOUAL, Madame Sandrine BARTHE, Madame Delphine BONIFAS, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Vincent DUGAUGUEZ, Monsieur Frédéric FAURE, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Anissa HADI-LEROY, Monsieur Patrick HASSAÏM, Madame Nadia LIYAOUI, Madame Irène MAGGINI, Monsieur Robert NIETO, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Nicole WAGHEMÆKER

#### AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Christian BERTAUX donne procuration à Monsieur Antonio SEBASTIAN  
Madame Corinne BOUSSARIE donne procuration à Monsieur Karl DIRAT  
Monsieur Pascal LAMBLE donne procuration à Madame Sandrine BARTHE  
Monsieur Patrick LEROY donne procuration à Madame Anissa HADI-LEROY  
Madame Magalie NIETO donne procuration à Monsieur Robert NIETO  
Monsieur Franck PIED donne procuration à Madame Nadia LIYAOUI  
Madame Cécile ROSSIGNOL donne procuration à Madame Irène MAGGINI

#### ABSENTS :

Madame Caroline CORTESI, Monsieur François DOUET, Monsieur Patrice DUBOZ, Monsieur Jérémie DURAND, Monsieur Denis MAUREL, Madame Isabelle WIRTH

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Karl DIRAT, déclare la séance publique ouverte à 19h35.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Nicole WAGHEMÆKER désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour.

Puis le Conseil Municipal délibère et approuve les points suivants :

## **1. PORTER A CONNAISSANCE**

### **A) Décisions du Maire**

Liste des décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 23 février 2017 :

Décision CULT 05/2017 : Convention passée avec l'artiste Pascal-Pascal pour une résidence à l'espace culturel La Villa les 13 et 14 février 2017 – cette convention ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

Décision CULT 06/2017 : Contrat de cession passé avec la Compagnie Sable d'Avril pour la représentation du spectacle « Des rêves dans le sable » pour le vendredi 24 février 2017 de 14h00 à 20h00 – pour une dépense de 4 009€ TTC.

Décision MP-INFOR 07/2017 : Avenant au contrat de services DATA, passé avec la société ORANGE BUSINESS SERVICES pour mettre en place un contrat pour les solutions BVPN, business internet, BTIP, PABX, LAN et services associés – le montant des prestations sont stipulés dans le bordereau des prix unitaires du contrat.

Décision ADM 08/2017 : Contrat passé avec la Société LA POSTE pour l'acheminement du courrier pour une durée d'un an et un montant annuel de 2 115€ TTC.

Décision MP 09/2017 : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux terrains de tennis couverts avec Philippe BANCILHON – architecte – le montant de l'avenant est fixé à 2 391,17€ HT soit une augmentation de 9.84% par rapport au montant initial du marché.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

### **A) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2017**

Le conseil municipal **ADOPE** à l'unanimité, 23 voix POUR dont 07 par procuration le procès-verbal de la précédente séance du 23 février 2017.

## **2. AFFAIRES FINANCIERES**

### **A) Compte de gestion année 2016 – commune**

Le conseil municipal **PREND ACTE** du compte de gestion de la Trésorerie qui concorde en tout point avec le Compte administratif – année 2016 – commune, à la majorité, 19 voix POUR dont 05 par procuration – 4 ABSTENTIONS dont 02 par procuration

### **B) Compte administratif année 2016 – commune**

Le Maire quitte la séance lors du débat et du vote – il est remplacé en tant que Président par Monsieur Fabrice ROUZIC – 1<sup>er</sup> maire-adjoint.

Le conseil municipal **APPROUVE** le compte administratif année 2016., à la majorité, 19 voix POUR dont 05 par procuration – 4 ABSTENTIONS dont 02 par procuration

### **C) Affectations des résultats 2016**

Le Maire réintègre la salle après le vote du point précédent.

Le conseil municipal **APPROUVE**, à la majorité, 19 voix POUR dont 05 par procuration – 4 ABSTENTIONS dont 02 par procuration, l'affectation du résultat de la section fonctionnement de la façon suivante :

- 2 097 936,02 € au compte 1068 pour financer les opérations d'investissement ;
- Affectation d'un solde de 3 197 044,80€ en section de fonctionnement au compte 002.

#### **D) Vote des taux de fiscalité directe locale 2017**

Le Conseil municipal **DECIDE, à la majorité**, 19 voix POUR dont 05 par procuration – 4 ABSTENTIONS dont 02 par procuration, à titre estimatif, le produit des impôts directs locaux à 3 828 699,00 € pour contribuer à l'équilibre budgétaire et de maintenir les taux des impôts directs locaux identiques à ceux de l'année 2016 soit :

- 12,31 % Taxe d'Habitation
- 17,47 % Taxe Foncier Bâti
- 55,90 % Taxe Foncier Non Bâti

#### **E) Budget Primitif général 2017**

Le Conseil municipal **APPROUVE, à la majorité**, 19 voix POUR dont 05 par procuration – 4 ABSTENTIONS dont 02 par procuration, le budget primitif 2017.

### **3. URBANISME**

#### **A) Convention d'occupation du domaine public avec la SCI PULPEC**

Le Conseil municipal **APPROUVE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, **à la majorité**, 19 voix POUR dont 05 par procuration – 4 ABSTENTIONS dont 02 par procuration.

Monsieur Antonio SEBASTIAN s'étonne de la durée de la convention (15 ans) qui est longue. Il demande s'il n'y avait pas d'autres solutions telles que la réservation de places sur la place du Pâtis et non les places de la cour du CCAS.

Monsieur DIRAT indique qu'il n'y avait pas d'autres solutions légales s'agissant d'un souci domaine privé/public communal.

Madame MAGGINI confirme que pour elle, également, la durée de cette convention est trop longue (elle dépasse la durée de deux mandats).

Monsieur DIRAT informe que cela permet aussi de pérenniser le projet de maison de santé pluridisciplinaire et de sécuriser l'investissement de nos partenaires.

#### **B) Acquisition à l'euro symbolique des parcelles appartenant à la SARL FALKEN IMMOBILIER**

Le Conseil municipal **APPROUVE** l'acquisition de ces parcelles et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents, **à la majorité**, 19 voix POUR dont 05 par procuration – 4 ABSTENTIONS dont 02 par procuration.

Il s'agit des parcelles cadastrées section AE n° 443 de 1ha 97a 03ca

AE n° 445 de	2ha 83a 30ca
AE n° 787 de	28a 92ca
AE n° 786 de	01a 63 ca
TOTAL	5ha 10a 88ca

Madame MAGGINI s'étonne que 163m<sup>2</sup> soient vendu 18 000€ et que 5ha soient « donnés » pour 1€ symbolique. Elle n'est pas rassurée quant à cette opération qu'elle estime obscure et inquiétante.

Monsieur DIRAT lui affirme qu'il n'y a rien à cacher derrière cette cession de parcelles en zone inconstructibles et convoitées par le PPRI de l'Essonne. Le propriétaire souhaite rester discret et Monsieur DIRAT le remercie vivement pour ce geste envers la commune et tient à préciser qu'il l'a remercié personnellement, également.

### **4. SERVICES TECHNIQUES**

#### **A) Fixation des cautions pour les clés des minibus et pour la clé du portail du Centre Technique Municipal**

Le Conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, 23 voix POUR dont 07 par procuration la fixation de cautions pour la clé du minibus à 250 € TTC et du portail du CTM à 90 € TTC.

## **5. RESSOURCES HUMAINES**

### **A) Indemnités de fonction du Maire et des adjoints – modification de l'indice brut terminal de la fonction publique**

Le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, 23 voix POUR dont 07 par procuration, la modification des indemnités du Maire et des adjoints afin de viser le nouvel indice brut terminal de la fonction publique comme suit :

- maire : 51.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- maire-adjoint : 22% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- adjoints au maire : 20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- conseillers municipaux délégués : 2% de l'indice brut terminal de la fonction publique

## **6. CULTURE**

### **A) Convention d'occupation domaniale en vue d'ateliers de création et d'expérimentation artistiques dans le studio musical de l'espace culturel La Villa**

Le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, 23 voix POUR dont 07 par procuration, la convention d'occupation du studio musical de l'espace culturel La Villa par l'association Villa'B Espoirs pour une durée de trois ans.

Madame MAGGINI aimerait savoir combien il y a d'adhérents dans cette association.

Monsieur HASSAIM lui répond une vingtaine. Le nombre exact sera communiqué ultérieurement.

## **7. CCAS**

### **A) Désignation d'un représentant de la commune au sein du CLIC**

Le Conseil municipal DESIGNE, à la majorité, 19 voix POUR dont 05 par procuration – 4 ABSTENTIONS dont 02 par procuration, Madame LEROY, Madame WAGHEMEAKER, Monsieur DIRAT, Madame LIYAOUI et Madame DOS SANTOS représentants du conseil municipal de la commune au sein du CLIC cœur Essonne.

---

## **QUESTIONS ORALES**

### **LISTE « POUR VILLABE »**

#### **1 - Collège Rosa Parks**

Question : Comme vous le savez Monsieur le Maire, il existe aucune possibilité de s'abriter par temps de pluie ou de neige pour les élèves du collège qui doivent attendre l'ouverture des portes.

Pourquoi ne pas créer un espace couvert de quelques mètres carrés à l'endroit des arrêts de cars et dans la descente qui conduit à l'entrée du collège ?

Pouvez-vous intervenir auprès du conseil départemental pour demander n étude de faisabilité de cette mesure d'intérêt général ?

Réponse : L'entretien et la rénovation des bâtiments font partie des principales missions du département. Avec plus de 40 millions d'euros consacrés aux travaux dans les collèges en 2016, le département investit pour garantir aux élèves et à la communauté éducative les meilleures conditions de vie et d'apprentissage dans les établissements.

Nous allons relayer cette demande auprès du conseil départemental.

#### **2 – Containers à verre**

Question : Plusieurs containers à verre ont été installés à différents endroits de la commune. Pouvez-vous nous donner quelques informations sur la raison de ce déploiement ?

Réponse : La politique d'apport volontaire est une politique de rupture où l'individu devient acteur du développement durable de son territoire.

En venant lui-même déposer ses déchets et alimenter les filières du recyclage, il fait un geste à la fois écologique et économique.

C'est une politique ambitieuse que nous menons avec Grand Paris Sud qui est compétente pour la collecte et le traitement de nos déchets.

Comme vous avez pu le constater, nous avons inauguré en 2016 notre première plateforme d'apport volontaire écologique près de notre gare SNCF.

En même temps, juste à côté, nous avons aussi autorisé la SNCF à installer deux places de parking destinées spécifiquement au co-voiturage.

J'ai confié à Fabrice ROUZIC, 1<sup>er</sup> maire-adjoint en charge des finances, du développement durable et du développement économique d'augmenter nos actions dans ce domaine.

Ces actions durables bien visibles, tout comme celles de préserver notre cirque de l'Essonne, en sont le résultat.

Le SIREDOM vient juste d'implanter 6 points d'apports volontaires (PAP) dans les rues de notre commune. Le système sera en test pendant au moins 6 mois. Si le test est concluant et les emplacements pertinents, les bornes seront enterrées.

L'objectif est multiple :

- Contenir les coûts de la TEOM ;
- Préserver la santé des personnels qui ne soulèveront plus de charges lourdes ;
- Améliorer la qualité du verre à recycler et donc, augmenter nos gains de productivité.

La fin de la collecte du verre en porte à porte, qui engendre d'ailleurs des nuisances sonores et d'autres problèmes de pollution avec la circulation des camions dans nos rues, est donc programmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le secrétaire de séance  
Nicole WAGHEMAEKER



Karl DIRAT  
Maire de Villabé  
Vice-président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart